

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Télécopie : 03.44.27.11.11

Délibération autorisant Madame le Maire à solliciter le fonds de concours de l'Agglomération Creil Sud Oise pour l'aménagement en mobilier extérieur de l'école Louise Michel

N°13-2023Membres élus : 15Présents : 10Abstention : 0Pour : 14- Contre : 0Date de convocation :

05.06.2023

Date d'affichage

05.06.2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Marine Filipidis, Adjointe au Maire.

Étaient présents : Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Christian TRIN, Madame Marie-Anne LEROY, Monsieur Mikaël JEAN, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Kevin CLEROY, Monsieur Patrick NIODO, Madame Maud LETURQUE, Monsieur Laurent DEGLAVE, Madame Maryline VIVIER.

Étaient absent excusés : Madame Nathalie VARLET donne pouvoir à Madame Marine FILIPIDIS. Madame Sandrine FASSI donne pouvoir à Marie Anne LEROY, Madame Manuella DUROYAUME donne pouvoir à Monsieur Christian TRIN, Monsieur Sébastien GOUSSET donne pouvoir à Madame Sandrine LE GOVIC

Absent : Monsieur Éric MANESSE

Formant la majorité des membres en exercice,

Monsieur Christian est élu secrétaire de séance.

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°21C044 du 25 mars 2021 de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) portant création d'un fonds de concours ;

Vu la délibération n°051-2021 du 29 juin 2021 approuvant le principe d'un fonds de concours mis en œuvre par l'ACSO ;

Vu la délibération n°22C043 du 17 mars 2022 de l'ACSO portant modification du fonds de concours aux villes.

Considérant :

- Qu'il est nécessaire de sécuriser et d'aménager la cour de l'école Louise Michel ;
- Qu'il est nécessaire d'informer, même aux heures de fermeture de l'école, les parents et la population ;
- Que l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) peut subventionner ce type de dépenses au titre du fonds de concours déployé auprès des communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le projet de cette dépense sur l'exercice budgétaire 2023 ;
- adopte les modalités de financement comme proposé ci-dessous ;

Coût	5 200.00 €	100%
Fonds propre	2 600.00 €	50%
ACSO	2 600.00 €	50%

- sollicite à cet effet le fonds de concours de l'ACSO sur le programme de l'année 2023 ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande ;

Pour extrait certifié conforme

Le 09.06.2023

L'Adjointe au Maire
Marine FILIPIDIS

